



Créer et affilier à la ffgolf une association ou une section Golf d'entreprise

Créer une association ou une section Golf dans une entreprise ou une administration permet :

- de rassembler et de fédérer les golfeurs de cet établissement ;
- de permettre la découverte du Golf par des collègues non pratiquants ;
- de participer en équipe ou individuellement aux compétitions organisées par la Ligue ou la Fédération

2 cas de figure peuvent se présenter :

1. Il n'existe pas d'association sportive ou amicale déclarée*, dans votre entreprise ou votre administration

- Pour créer votre association sportive, allez directement à la rubrique A
- Pour affilier à la ffgolf une association existante, allez directement à la rubrique C

2. Il existe une Association sportive omnisport ou multisports, ou une amicale sportive ou de loisirs dans votre entreprise ou votre administration.

- Pour créer votre section golf au sein de l'Association sportive, allez directement à la rubrique B
- Pour affilier à la ffgolf une section golf existante, allez directement à la rubrique C

(*) Le terme « Amicale » englobe de manière générique les amicales du personnel, les amicales sociales ou culturelles sous forme d'association déclarée..

A

Créer une association de Golf entreprise quand il n'existe pas d'association sportive ou amicale

Pour créer une association, il faut rassembler un certain nombre d'autorisations et de documents.

1. Créez une association sportive loi 1901 simple, des modèles de statuts prêts à adapter sont disponibles sur le site www.associations.gouv.fr
2. Nommez-la en ajoutant AS devant le nom de votre entreprise.
3. Domiciliez-la à l'adresse de votre entreprise.
4. Déterminez l'objet : activités sportives entre ses adhérents salariés ou ayants-droits au sens du comité d'entreprise ou d'établissement.
5. Confirmez la même zone géographique d'activités que celle de votre entreprise car pour le golf vous aurez obligatoirement une appartenance régionale rattachée à votre siège social.
Si vous souhaitez faire pratiquer vos adhérents dans plusieurs régions, il vous faudra une AS dans chaque région et ajouter au nom de votre association le nom de sa région d'appartenance.
6. Demandez l'accord de votre comité d'entreprise dont dépendra votre AS en leur présentant votre projet de création en mettant en avant les aspects sociaux (Aide à la découverte du Golf et programme de perfectionnement) et l'effet de levier procuré par la subvention possible du comité d'entreprise, le projet d'activités, le projet de budget.
7. Votre entreprise a moins de 50 salariés, donc pas de comité d'entreprise ? Présentez votre projet à votre chef d'entreprise.
8. Formalisez les statuts
9. Convoquez une assemblée générale constitutive pour:
 - adopter les statuts
 - élire les dirigeants de votre AS (à minima : un Président, un Secrétaire, un Trésorier)
10. Déclarer votre AS en préfecture ou sous-préfecture.

Gardez deux (2) exemplaires de la déclaration faite sur papier libre et sur laquelle les mentions suivantes doivent figurer : nom et adresse de l'AS, noms / professions / domiciles / nationalités des dirigeants et leur fonction exercée dans l'AS.

Gardez deux (2) exemplaires originaux des statuts datés et signés par deux (2) fondateurs.

Coût de la déclaration : 44 euros. Il inclut le coût d'insertion au Journal Officiel, la fourniture et l'envoi d'un justificatif de l'insertion.

Vous recevrez un récépissé de cette déclaration qu'il faudra conserver soigneusement avec la copie de la publication au Journal Officiel.

Votre association sera prête à fonctionner et à être affiliée

➤ **Pour affilier à la ffgolf votre association, allez à la rubrique C₁**

B

Créer une section Golf entreprise au sein d'une association sportive omnisport ou multisports ou d'une amicale déclarée

Nota : dans les textes ci-dessous, les termes « Associations sportives » désignent indifféremment une association sportive omnisport, une association sportive multisports ou une amicale.

Vous allez créer une Section Golf au sein de l'association sportive

1. Elle sera une section de l'association sportive comme pour toutes les sections des autres sports.
2. Elle sera soumise aux statuts de l'association sportive. et adopter un règlement intérieur conforme aux statuts de l'association.
3. Votre projet sportif devra mettre en avant les aspects sociaux (Aide à la découverte du Golf et programme de perfectionnement) et l'effet de levier procuré par la subvention possible du comité d'entreprise, le projet d'activités, le projet de budget.
4. Ce projet sera présenté au bureau de l'association sportive.
5. Après accord de l'association sportive, vous devrez convoquer une assemblée générale constitutive pour élire les dirigeants de la section.
Nota : Certains statuts d'association sportive prévoit la nomination directe des premiers dirigeants. Il est souvent habituel que le Président de l'association sportive soit membre de droit du bureau de la section
6. Vous devrez élaborer un règlement intérieur de la section. Il devra être soumis à l'accord de l'association sportive et voté par l'assemblée générale de la section.

Votre section Golf sera prête à fonctionner et à être affiliée

- Pour affilier à la ffgolf votre section Golf, allez à la rubrique C₂

C

L'affiliation à la ffgolf

Qui peut s'affilier à la FFGolf ?

Toutes les associations sportives d'entreprises publiques ou privées ou d'administrations répondant aux dispositions du code du travail et du Code du Sport.

Elles peuvent être multisports et communes à plusieurs entreprises du même groupe. Elles doivent prévoir dans leurs statuts l'adhésion de droit de tous les salariés.

Pourquoi s'affilier à la FFGolf ?

1. Pour que vous et votre entreprise soyez reconnus par la FFGolf,
2. Pour pouvoir participer aux épreuves interentreprises, aux épreuves nationales, régionales et départementales.
3. **Pour organiser des animations et compétitions au sein de votre AS**
4. Pour pouvoir délivrer la licence aux joueurs membres de l'AS débutants ou non membres d'une AS d'un club avec terrain. La licence est obligatoire pour tous les membres des associations sportives affiliées à la FFGolf,
5. Bénéficier des services à caractère administratif et sportif de la FFGolf.



1. Demander à la FFGolf un dossier d'adhésion.
Pour cela, il suffit de remplir le formulaire de demande d'adhésion disponible sur le site Internet www.ffgolf.org.
2. Constituer le dossier comprenant les documents suivants :
 - a) Un exemplaire des statuts conformes au droit des associations. Ces statuts doivent mentionner l'appartenance des membres de l'AS au personnel de l'entreprise,
 - b) La liste des membres de son Comité de Direction ou Bureau,
 - c) Une photocopie du récépissé de déclaration en Préfecture ou en sous-préfecture,
 - d) Une photocopie de sa publication au Journal Officiel sous son titre actuel,
 - e) L'attestation complétée signée,
 - f) Un extrait KBIS de la société au sein de laquelle est créée l'AS ou une copie du Certificat d'Identification au Répertoire National des Entreprises et de leurs Établissements (SIRENE ou INSEE) de la société employeur.

3. Si le nom de l'entreprise ou de l'administration est long et peu parlant au grand public, choisissez un nom d'AS significatif et court (14 caractères maxi) qui figurera sur l'Extranet Fédéral et sur les licences que vous délivrerez.
4. Faire valider ce dossier par la Ligue régionale d'appartenance qui l'enverra elle-même à la FFGolf pour validation. Cette validation sera confirmée par courrier par la FFGolf directement à l'association qui en aura fait la demande.

Nota : Une redevance annuelle des clubs associatifs a été fixée forfaitairement par l'Assemblée Générale de la FFGolf à 130 € Elle n'est pas à régler au moment de l'affiliation, elle sera facturée ultérieurement



1. Demander à la FFGolf un dossier d'adhésion.
Pour cela, il suffit de remplir le formulaire de demande d'adhésion disponible sur le site Internet www.ffgolf.org.
2. Constituer le dossier comprenant les documents suivants :
 - a) Un exemplaire des statuts de l'association sportive dont dépend la section conformes au droit des associations. Ces statuts doivent mentionner l'appartenance des membres de l'AS au personnel de l'entreprise,
 - b) La liste des membres du Comité de Direction de l'association sportive dont dépend la section,
 - c) La liste des membres du Comité de Direction de la section Golf,
 - d) Une photocopie du récépissé de déclaration de l'association sportive en Préfecture ou en sous-préfecture,
 - e) Une photocopie de sa publication au Journal Officiel sous son titre actuel,
 - f) L'attestation complétée signée,
 - g) Un extrait KBIS de la société au sein de laquelle est créée l'AS ou une copie du Certificat d'Identification au Répertoire National des Entreprises et de leurs Établissements (SIRENE ou INSEE)
3. Si le nom de l'entreprise ou de l'administration est long et peu parlant au grand public, choisissez un nom d'AS significatif et court (14 caractères maxi) qui figurera sur l'Extranet Fédéral
4. Faire valider ce dossier par la Ligue régionale d'appartenance qui l'enverra elle-même à la FFGolf pour validation. Cette validation sera confirmée par courrier par la FFGolf directement à l'association qui en aura fait la demande.

Nota : Une redevance annuelle des clubs associatifs a été fixée forfaitairement par l'Assemblée Générale de la FFGolf à 130 € Elle n'est pas à régler au moment de l'affiliation, elle sera facturée ultérieurement